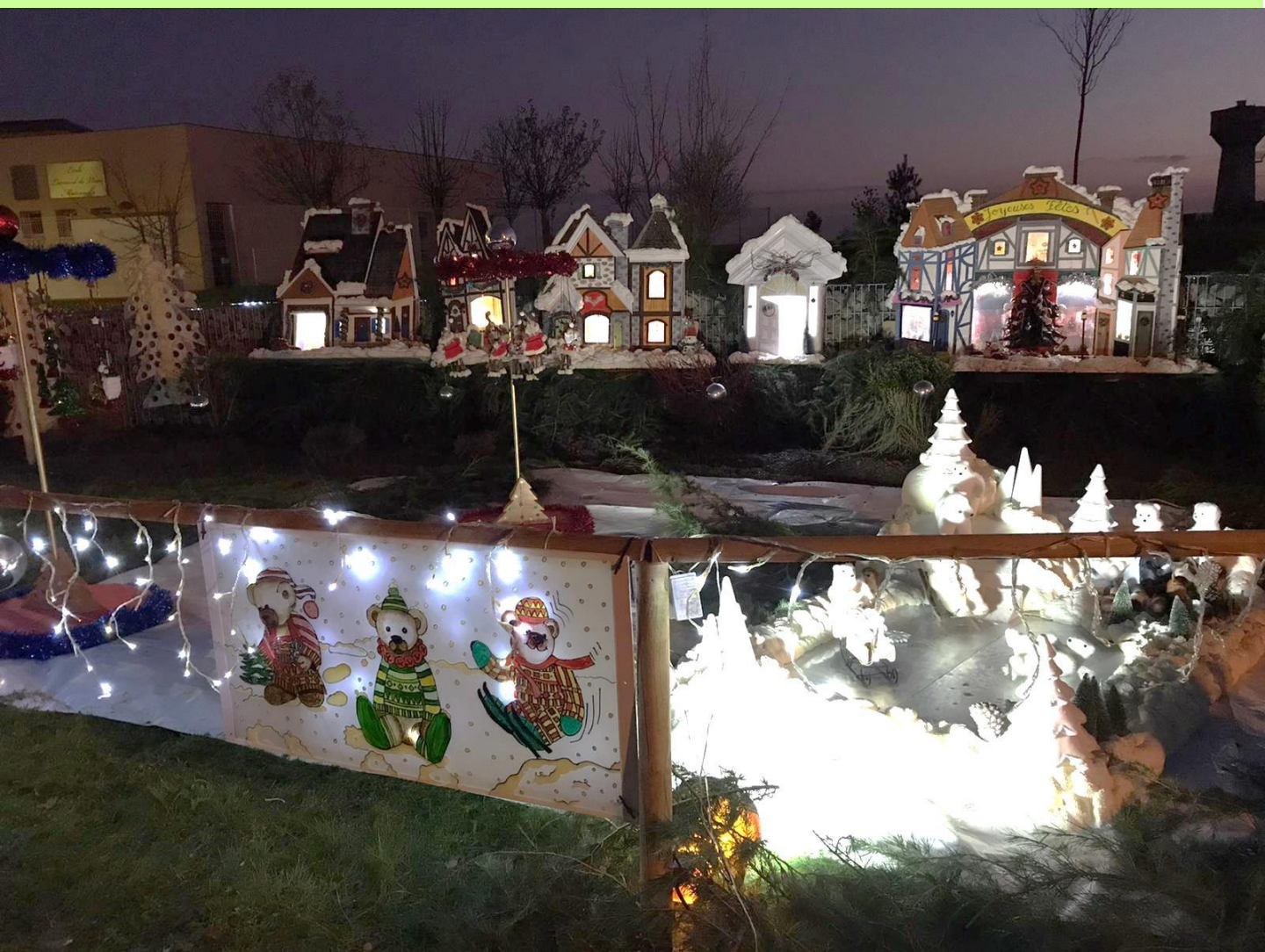


VIVRE à SAINT-MESMES

Édition N° 42 : Juillet 2019-Décembre 2019



Le petit journal de notre village



*Le Conseil Municipal vous souhaite
une excellente année 2020*

EDITO DU MAIRE - SOMMAIRE

Mes chers Maximoises et Maximois,

L'année 2019 est maintenant derrière nous... Notre «cœur de village» a vu l'installation du village de Noël réalisé par les Ateliers Créatifs, et le scintillement des lumières et autres guirlandes qui contribuent à faire briller les yeux de nos enfants.

Le premier trimestre 2020 sera le temps de la période électorale pour les élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars prochain (à ce sujet voir page 6). Ce temps est synonyme d'une parole restreinte pour l'équipe sortante au sein des moyens de communication de la commune.

Si les actions de communication qui se rapportent à mon mandat de Maire perdurent naturellement, elles sont néanmoins plus encadrées et doivent respecter certaines règles.

Ainsi, les effets de promotion des actions réalisées et en cours de finalisation ou portant sur la gestion locale ne sont plus autorisés au titre de l'impact électoral qu'ils seraient susceptibles d'entraîner.

Nous respectons bien sur scrupuleusement ces règles.

Je vous souhaite de tout cœur ainsi que toute l'équipe municipale une très bonne et heureuse année 2020 pleine de joie et de santé tant pour vous, votre famille et ceux qui vous sont chers.

Bien à vous,

Alfred Stadler
Votre Maire

Les articles de ce petit journal « Vivre à Saint-Mesmes » n° 42 ont été préparés par Christine Brites, Marie Christine Pamart, Isabelle Stadler et Alfred Stadler.

Rédaction et mise en page: Christine Brites, 1^{ère} adjointe en charge de la communication et des associations

Publication: Alfred STADLER, Maire

Site Internet de la Mairie : www.saint-mesmes.fr

Retrouvez toutes les informations sur Saint-Mesmes, y compris ce petit journal

Edito du maire et sommaire	Page 2
Extraits des conseils municipaux	Page 3 à 5
Elections Municipales 2020	Page 6
Informations CCPMF	Page 7
Communication de la CPAM Seine et Marne	Page 8
Informations SMITOM	Page 9
Commémoration – Etat civil	Page 10
Jeux Inter villages	Page 11
Club des 19 – Ateliers Créatifs	Page 12
Saint-Mesmes Animations	Page 13 & 14
Ecole (spectacles de Noël & informations cantine)	Page 15
Informations diverses	Page 16

EXTRAITS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019

Étaient présents : M. Alfred STADLER, M. Nicolas CHARPENTIER, M. Jean-Louis COUCHARD, Mme Christine BRITES, Mme Marie-Christine PAMART, Mme Isabelle STADLER, M. Philippe ROELS, M. Michel PESCHEUX, Mme Françoise NOËL.

M. Mickaël LEVEAU a donné procuration à M. Jean-Louis COUCHARD.

Étaient absentes : Mme Fanny CHARTIER-ROCHER, Mme Catherine BANGA.

Absents excusés : Mme Nathalie GUERREIRO, M. Daniel CHANGION,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine PAMART

ENTENDU le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire sur l'arrêt du projet.

VU le projet de P.L.U., et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les documents graphiques, le règlement et les annexes.

CONSIDÉRANT que le projet d'élaboration d'un P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à la procédure ainsi que, à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré,

- **ARRETE pour la seconde fois** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune tel qu'il est annexé à la présente ;
- **PRECISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

* à l'ensemble des personnes publiques associées à la procédure de révision du P.L.U.

* aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandés à être consultés.

* aux Présidents d'Associations Agréées qui en ont fait la demande.

Conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

OBJET : CHOIX DU CABINET POUR LA « VIDEO PROTECTION »

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 8 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE le cabinet TCM à Faremoutiers (77) pour assurer l'assistance à la maîtrise ouvrage pour la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette mission.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPMF

Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale du 27 janvier 2014 qui prévoit notamment l'intégration de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au titre des compétences obligatoires exercées par les Communautés de Communes.

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite notre.

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales Vu les dispositions relatives aux modifications statutaires des articles L5211-17 à L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les dispositions relatives à la majorité qualifiée telles que prévues à l'article L.5211-5 Code Général des Collectivités Territoriales

EXTRAITS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019 (Suite)

CONSIDERANT que du fait du retrait de 17 communes, le périmètre de la communauté de communes a été réduit à 20 communes. Qu'il appartient dès lors à la communauté de communes de modifier l'article 2 de ses statuts portant périmètre de la collectivité

CONSIDERANT qu'il appartient à la communauté de communes de mettre en conformité ses statuts avec les dispositions de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et le cas échéant, d'intégrer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques au titre des compétences obligatoires, de reclasser les compétences « eau » et « assainissement » au titre des compétences optionnelles

CONSIDERANT qu'il convient de faire figurer l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoire parmi les actions relevant de la compétence optionnelle Protection et mise en valeur de l'environnement

CONSIDERANT qu'il appartient à la communauté de communes souhaitant mener une politique de santé et réaliser des actions en ce sens sur son territoire, d'intégrer la compétence Politique publique de santé d'intérêt communautaire au titre des compétences facultatives

CONSIDERANT que par délibération N°053_2019 en date du 24 juin 2019, l'assemblée communautaire a approuvé à l'unanimité les modifications statutaires

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées qu'«A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

OUI Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE, A L'UNANIMITE

APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de communes Plaines et Monts de France

OBJET : RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PLAINES ET MONTS DE FRANCE

VU les dispositions de l'article 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives à la recomposition des sièges des conseils communautaires et notamment les II à VI

CONSIDERANT la perspective des élections municipales et communautaires de 2020, les organes délibérants des établissements publics à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition des sièges dans l'année précédant celle du renouvellement :

Soit par accord local (article L5211-6-1 I-2° du CGCT) devant être pris à la majorité des deux tiers des communes membres de la communauté de communes avant le 31 août 2019.

Soit par la procédure de droit commun suivant les dispositions de l'article L5211-6-1 du II à VI.

Un arrêté préfectoral interviendra au plus tard le 31 octobre 2019 pour arrêter la composition du conseil communautaire.

CONSIDERANT que par délibération n°054_2019 en date du 24 juin 2019, le conseil communautaire de la communauté de communes plaines et monts de France a approuvé à l'unanimité la recomposition du conseil communautaire à l'horizon des élections municipales et communautaires de 2020 suivant les règles du droit commun

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les modalités de recomposition.

OUI Monsieur le Maire, rapporteur en conseil municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE, A L'UNANIMITE

DECIDE d'approuver la procédure de droit commun pour arrêter la composition du conseil communautaire lors de son renouvellement.

EXTRAITS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2019

Étaient présents : M. Alfred STADLER, M. Jean-Louis COUCHARD,
M. Nicolas CHARPENTIER, Mme Christine BRITES, Mme Marie-Christine PAMART, Mme Isabelle STADLER, Mme
Nathalie GUERREIRO, M. Philippe ROELS,
M. Daniel CHANGION a donné pouvoir à M. Alfred STADLER
Mme Françoise NOËL a donné pouvoir à Mme Christine BRITES
M. Mickael LEVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis COUCHARD
Étaient absents : Mme Fanny ROCHER, Mme Catherine BANGA, M. Michel PESCHEUX.
Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine PAMART

OBJET : TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DE GRESSY SCOLARISES A SAINT-MESMES

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal que :

- compte tenu de la scolarisation d'enfants de Gressy à l'école de Saint-Mesmes,
 - la commune de Gressy supporte elle aussi les charges de fonctionnement de sa cantine scolaire,
- de fixer le prix du repas à la cantine scolaire de Saint Mesmes à 5 € pour les enfants de Gressy, c'est-à-dire au même tarif que les enfants de Saint-Mesmes scolarisés à Gressy.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ACCEPTE de fixer le prix d'un repas scolaire au 1er septembre 2019 à 5 €, pour les enfants de Gressy.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2019

Étaient présents : M. Alfred STADLER, M. Nicolas CHARPENTIER, M. Jean-Louis COUCHARD, Mme Christine BRITES, Mme Marie-Christine PAMART, Mme Isabelle STADLER, M. Philippe ROELS, Mme Françoise NOËL, Mme Nathalie GUERREIRO.

M. Daniel CHANGION a donné procuration M. Alfred STADLER.

M. Michel PESCHEUX a donné procuration Mme Isabelle STADLER

Étaient absents : Mme Fanny CHARTIER-ROCHER, Mme Catherine BANGA, M. Mickaël LEVEAU.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine PAMART

OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE DETR POUR LA MISE EN PLACE DE LA « VIDEO PROTECTION »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a pour objet la mise en place de la vidéo protection pour un montant d'études et de travaux estimé à 188 518 € HT soit 226 222 € TTC.

Considérant les modalités de financement suivantes :

DETR sollicitée au taux de 80 % soit 150 814 €

Fonds propres de la mairie : 37 704 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'engage:

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date d'octroi par l'état de la demande de subvention au titre de la DETR,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation de l'aide de l'Etat

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2020.

APPROUVE le projet d'investissement.

ARRETE les modalités de financement exposées ci-dessus.

AUTORISE pour le projet ACTES, le recours à la télétransmission des actes et la signature de la convention ACTES

MUNICIPALES 2020

INFORMATIONS CONCERNANT LES OBLIGATIONS LIÉES AUX MUNICIPALES 2020

Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées. La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019).

Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de « mal-inscrits ».

CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :

– L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin.

Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

– La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne.

Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

– L'inscription en ligne généralisée.

Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)



**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 à télécharger sur [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr))

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

INFORMATIONS CCPMF

Vous trouverez ci-dessous les plannings des permanences administratives et des ateliers numériques pour le 1^{er} semestre 2020.



AGENDA DES PERMANENCES

en mairie
sauf *

Dates et horaires par commune		janvier	février	mars	avril	mai	juin
Annet-sur-Marne * - 9h/12h	Vendredi	17	7-21	6-20	3-17	15	5-19
Charmentray - 14h/17h	Mardi	14	11	10	14	12	9
Charny * - 9h30/12h	Vendredi	10-24	14-28	13-27	10-24	-	12-26
Cuisy - 14h/16h30	Vendredi	10-24	14-28	13-27	10-24	-	12-26
Fresnes-sur-Marne - 9h/11h30	Mercredi	15	19	18	15	20	17
Iverny - 9h/12h	Jeudi	9-23	13-27	12-26	9-23	14-28	11-25
Le Pin - 9h/12h	Mercredi	8-22	12-26	11-25	8-22	13-27	10-24
Le Plessis-aux-Bois - 14h/17h	Mardi	28	25	24	28	26	23
Le Plessis l'Evêque - 14h30/17h	Lundi	6-14	3-17	2-16	6-20	4-18	15
Marchémoret - 14h/16h30	Vendredi	17	7-21	6-20	3-17	15	5-19
Messy - 14h/17h	Jeudi	9-23	13-27	12-26	9-23	14-28	11-25
Montgé-en-Goële - 14h/17h	Jeudi	16	6-20	5-19	2-16	7	4-18
Nantouillet - 14h/17h	Lundi	13-27	10-24	9-23	27	11-25	8-22
Oissery - 14h/17h	Mercredi	8-22	12-26	11-25	8-22	13-27	10-24
Précy-sur-Marne - 9h/12h	Mardi	7-21	4-18	3-17	7-21	5-19	2-16
Saint-Mesmes - 14h/17h	Mardi	7-21	4-18	3-17	7-21	5-19	2-16
Saint-Pathus * - 9h/12h	Mercredi	-	5	4	1	6	3
Villeroy - 9h/12h	Jeudi	16	6-20	5-19	2-16	7	4-18
Villevaudé - 14h/17h	Mercredi	15	5-19	4-18	1-15	6-20	3-17
Vinantes * - 9h/12h	Mardi	14-28	11-25	10-24	14-28	12-26	9-23

* Annet-sur-Marne : foyer Nézondet / Charny : médiathèque
Saint-Pathus : domaine des Brumiers / Vinantes : Médiathèque

en mairie
sauf *

AGENDA DES ATELIERS NUMÉRIQUES

Dates et horaires par commune		janvier	février	mars	avril	mai	juin
Annet-sur-Marne * - 14h/17h	Mercredi	-	19-26	25	22	20-27	17
Charmentray - 14h/17h	Jeudi	9	13	12	9	14	11
Charny * - 14h/16h30	Vendredi	17	7-21	6-20	3	15	19
Cuisy - 9h30/12h	Vendredi	-	21	20	-	15	19
Fresnes-sur-Marne - 9h/12h	Jeudi	9	13-27	12-26	9-23	14-28	11-25
Iverny - 9h/12h	Jeudi	16	6-20	5	2	-	4-18
Le Pin - 9h/12h	Mercredi	-	5-19	4	1	20	3-17
Le Plessis-aux-Bois - 9h/12h	Vendredi	-	7	6	3	-	5
Le Plessis l'Evêque - 14h/17h	Jeudi	-	27	26	23	28	25
Marchémoret - 14h/16h30	Vendredi	10	14-28	13-27	10-24	-	12-26
Messy - 14h/17h	Lundi	6	3-17	2-16	6-20	18	15
Montgé-en-Goële - 14h/17h	Mardi	14	11-25	10-24	28	12-26	9-23
Nantouillet - 14h/17h	Jeudi	16	6-20	5	2	-	4-18
Oissery * - 10h/12h	Mardi	14	11-25	10-24	28	12	9-23
Précy-sur-Marne - 14h/17h	Mardi	7	4-18	3-17	7-21	19	2-16
Saint-Mesmes - 9h/12h	Mardi	7	4-18	3-17	7-21	19	2-16
Saint-Pathus * - 9h/12h	Mercredi	8	12-26	11-25	8-22	13-27	10
Villeroy - 9h/12h	Vendredi	10	14-28	13-27	10-24	-	12-26
Villevaudé - 14h/17h	Mercredi	8	5-12	4-11	1-8	13	3-10
Vinantes * - 14h/17h	Lundi	13	10-24	9-23	27	11-25	8-22

* Annet-sur-Marne : foyer Nézondet / Charny : Médiathèque / Oissery : Médiathèque
Saint-Pathus : domaine des Brumiers / Vinantes : Médiathèque



Pour lutter contre le renoncement aux soins, l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne vous accompagne

**NE REMETTEZ PAS VOS SOINS À PLUS TARD,
BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**

LE RENONCEMENT AUX SOINS ? Les raisons au renoncement aux soins sont variées : motifs financiers ou administratifs, couverture complémentaire inexistante, difficulté à obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable... Les conséquences sont multiples : impact sur la santé, isolement ou encore dépenses de santé supplémentaires.

Pour ses assurés, l'Assurance Maladie a mis en place **UN ACCOMPAGNEMENT « SUR MESURE »** pour les guider **JUSQU'À LA RÉALISATION DE LEURS SOINS**. Tout au long de vos démarches, des conseillers dédiés sont à votre écoute afin de « trouver des solutions » adaptées à votre situation. L'accompagnement s'effectue par contacts téléphoniques, courriels ou rendez-vous physiques.

LES ÉTAPES DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



Faites le point
sur vos droits avec un conseiller



Faites-vous guider
vers des professionnels de santé



Obtenez les aides
dont vous avez besoin

COMMENT SIGNALER VOS DIFFICULTÉS ?

Auprès d'un agent de votre point d'accueil CPAM ou par téléphone au

3646 Service 0,06 €/min
+ prix appel

INFOS SMITOM



COMMENT OBTENIR UNE CARTE POUR LA DECHETTERIE

Votre future carte d'accès en déchèteries est valable dans l'ensemble des déchèteries du SMITOM. Si vous déménagez, si vous souhaitez qu'une tierce personne puisse également utiliser votre carte, ou en cas de perte ou de vol de cette dernière, il est inutile de remplir une nouvelle demande de carte. Contactez directement nos services au : [01.60.44.40.03](tel:01.60.44.40.03) ou par mail : contact@smitom-nord77.fr

Demandez votre carte d'accès par courrier

Afin de vous procurer votre nouvelle carte d'accès nous vous invitons à [télécharger le dépliant de demande de carte d'accès en déchèterie](#) et à nous transmettre l'ensemble des pièces demandées nécessaire à l'établissement de votre carte. Ce dépliant est également disponible à l'accueil de votre Mairie ainsi qu'en déchèteries.

Cette carte sera utilisable uniquement par le bénéficiaire de la carte ainsi que par les deux autres personnes qui auront été mentionnées lors de la demande de carte.

Attention, en cas de perte pour refaire cette carte, un chèque de 10 euros libellé à l'ordre du trésor public devra être adressé au SMITOM du Nord Seine et Marne accompagné de vos coordonnées.

Demandez votre carte d'accès en ligne

Afin de gagner du temps, il vous est possible d'effectuer votre [demande de carte d'accès en ligne](#). Avant de commencer, pensez à scanner les pièces qui vous seront demandées durant la procédure :

Les pièces d'identité des personnes autorisées à utiliser la carte (3 au maximum),

La première page de la dernière taxe d'habitation réglée par le demandeur de la carte faisant mention du n° fiscal, et uniquement, si suite à votre déménagement, votre adresse ne correspond plus à celle figurant sur votre taxe d'habitation : un justificatif de domicile de moins d'un an à votre adresse actuelle.

CALENDRIER 2020 DE LA COLLECTE DES DECHETS

COMMUNE	ORDURES MENAGERES	COLLECTE SELECTIVE	DECHETS VERTS		ENCOMBRANTS
Annet sur marne	Lundi matin	Vendredi après-midi	Lundi après-midi	du 01/04 au 25/11	22/01 - 14/04 - 07/07 - 09/10
Charmentray	Lundi matin	Vendredi après-midi	Mercredi après-midi	du 03/04 au 27/11	28/01 - 28/04 - 08/07 - 02/10
Charny	Lundi matin	Jeudi matin	Mercredi après-midi	du 03/04 au 27/11	03/03 - 09/06 - 30/09 - 16/12
Cuisy	Lundi après-midi	Vendredi après-midi	Vendredi après-midi	du 05/04 au 29/11	26/02 - 13/05 - 12/08 - 18/11
Fresnes sur marne	Lundi matin	Jeudi matin	Mardi après-midi	du 02/04 au 26/11	28/01 - 28/04 - 08/07 - 02/10
Ivry	Mercredi matin	Jeudi matin	Vendredi après-midi	du 05/04 au 29/11	03/03 - 09/06 - 30/09 - 16/12
Le Pin	Mercredi matin	Jeudi matin	Lundi après-midi	du 01/04 au 25/11	24/01 - 21/04 - 28/07 - 13/10
Le Plessis aux bois	Lundi après-midi	Jeudi matin	Mercredi après-midi	du 03/04 au 27/11	17/01 - 08/04 - 03/07 - 06/10
Le Plessis l'Evêque	Lundi après-midi	Vendredi après-midi	Vendredi après-midi	du 05/04 au 29/11	26/02 - 13/05 - 12/08 - 18/11
Marchemoret	Mardi matin	Vendredi après-midi	Vendredi après-midi	du 05/04 au 29/11	12/02 - 19/05 - 14/08 - 06/11
Messy	Mardi après-midi	Jeudi matin	Mercredi après-midi	du 03/04 au 27/11	17/01 - 08/04 - 03/07 - 06/10
Montgé en Goële	Lundi après-midi	Jeudi toute la journée	Vendredi après-midi	du 05/04 au 29/11	26/02 - 13/05 - 12/08 - 18/11
Nantouillet	Mardi après-midi	Jeudi matin	Mardi après-midi	du 02/04 au 26/11	26/02 - 13/05 - 12/08 - 18/11
Oissey	Mardi matin	Jeudi matin	Vendredi après-midi	du 05/04 au 29/11	12/02 - 19/05 - 14/08 - 06/11
Précy sur Marne	Lundi matin	Jeudi matin	Mardi après-midi	du 02/04 au 26/11	21/01 - 22/04 - 29/07 - 14/10
Saint Mesmes	Mardi après-midi	Jeudi matin	Mercredi après-midi	du 03/04 au 27/11	17/01 - 08/04 - 03/07 - 06/10
Saint-Pathus	Lundi matin	Jeudi matin	Jeudi après-midi	du 04/04 au 28/11	25/02 - 12/05 - 11/08 - 17/11
Villeroy	Lundi après-midi	Jeudi matin	Mercredi après-midi	du 03/04 au 27/11	28/01 - 28/04 - 08/07 - 02/10
Villevaudé	Mercredi après-midi	Jeudi toute la journée	Mardi après-midi	du 02/04 au 26/11	25/03 - 17/06 - 29/09 - 15/12
Vinantes	Lundi après-midi	Jeudi matin	Mardi après-midi	du 02/04 au 26/11	26/02 - 13/05 - 12/08 - 18/11

Les collectes du 01 janvier sont reportées au 03 janvier

Les collectes du 1er mai sont avancées au 29 avril

Les collectes du 25 décembre sont reportées au 29 décembre

Du 01 juillet au 28 août les collectes auront toutes lieu le matin en raison des risques de chaleurs estivales

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Cette année encore le parapluie était l'accessoire indispensable pour assister à la commémoration du 101^{ème} anniversaire de l'Armistice 1918. Les habitants ont cependant répondu nombreux à l'invitation du Maire et du Conseil Municipal à participer à cette cérémonie.

Une première étape a donc eu lieu à la stèle située au croisement de la rue de Vineuil et de la rue des Martyrs où les enfants ont déposé une gerbe de fleurs, avant que tous respectent une minute de silence en mémoire des 11 fusillés de Saint-Mesmes.



C'est au monument aux morts de la place de la mairie que la cérémonie a continué.

Mr le Maire a lu le message officiel de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.

Puis ce sont les enfants présents qui ont procédé à la lecture du message de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC).

Ils ont de nouveau déposé une gerbe de fleurs avant de respecter une minute de silence.

En conclusion tous les participants ont chanté la Marseillaise.

Tout le monde a ensuite pu se réchauffer dans la salle de conseil où Saint-Mesmes Animations avait organisé une petite réception comme à l'accoutumée.



ETAT CIVIL

Elle nous a quittés

Mme TAVEAU Janine Suzanne Marie, née Marcille, le 26 Septembre 1920, décédée le 12 décembre 2019 dans sa 100^{ème} année.



L'équipe municipale exprime toute sa sympathie et ses sincères condoléances auprès de toute la famille.

JEUX INTERVILLAGES

La troisième édition des jeux Inter villages s'est déroulée à Saint-Mesmes.

Réservés aux enfants de 6 à 14 ans, les 3èmes Jeux Inter villages se sont déroulés le samedi 31 Août au stade municipal.

Ce fut une très belle journée avec une affluence record sur notre stade. Pas moins de 200 personnes étaient présentes pour encourager les enfants des communes de : Charmentray- Charny – Gressy- Messy- RPI Cuisy / Montgé en Goële/Vinantes – Saint Mesmes – Villeroy et Précy sur Marne.

Chaque équipe était composée de 12 athlètes (3 par tranche d'âge).



Pas moins de huit épreuves (plutôt drôles) les attendaient. A la fin des épreuves, un goûter a été offert à tous les enfants et la soirée s'est clôturée par un agréable repas (Paëlla géante) réunissant plus de 110 convives.

Félicitations à nos enfants qui se sont hissés à la 3ème place du podium, la première étant remportée par GRESSY.

Nos enfants ont fait plus que de participer, ils en sont ici félicités ainsi que leurs Chefs d'Equipe : Séverine LUSSEAU et Joseph NOEL.



Merci à Mickael LUSSEAU, l'animateur de ces jeux qui a su chauffer l'ambiance tout au long de l'après-midi. Cette journée organisée en participation avec l'AADEC (Association d'enfants de Charny à la base) a permis avec les bénéfices de la journée (stands d'alimentation et repas du soir) de faire un don de 1 000 €uros à la « maison du possible », organisme d'accueil de jour pour jeunes personnes handicapées installé à Charny.

Les prochains jeux, en 2020, devraient se dérouler à Précy sur Marne.



CLUB DES 19 – ATELIERS CREATIFS

CLUB DES 19

Le traditionnel banquet annuel du Club des dix-neuf communes de l'ancien canton de Claye-Souilly s'est tenu dans la salle des fêtes de Charny, dimanche 20 octobre. C'est en effet Charny qui était cette année la ville hôte de cet événement, et M. Ferreira, le maire, a reçu deux cent dix convives venus des communes environnantes.



Le repas a été ponctué par un spectacle aux couleurs tahitiennes. Tous les participants ont été accueillis par la troupe de danse tahitienne avec le traditionnel collier de fleurs, puis la musique et des danses folkloriques ont animé toute l'après-midi. Enfin quand le spectacle fût terminé, la piste a été laissée libre pour que tous ceux qui le souhaitent puissent s'adonner à quelques pas de danse, sur des rythmes toutefois un peu moins exotiques. Pour mémoire, depuis 1958, le club des 19 propose un banquet spectacle chaque année dans une commune différente, avec un thème choisi.



DECORATION DE NOËL DU VILLAGE

Comme chaque année depuis bientôt 20 ans, l'association « Ateliers Créatifs » dirigée par Isabelle STADLER et Françoise NOEL, vous a réalisé pour le plus grand plaisir des enfants et des plus grands, le village de Noël qui trône près de notre belle école.



Cette année, pour agrandir un peu plus notre décor, nous avons réalisé deux petits manèges à balançoires confectionnés avec des roues de vélo (gentiment données par un habitant du village).

Nous espérons que ces illuminations vous auront plu et nous ne manquerons pas d'imagination pour vous surprendre l'année prochaine.

Isabelle STADLER
Présidente

Françoise NOEL
vice Présidente



SAINT MESMES ANIMATIONS – FÊTE DU VILLAGE

Cette année, Saint Mesmes Animations a organisé la Fête du village le dimanche 22 Septembre. Tout comme les années précédentes, un parc de structures gonflables ainsi qu'un Laser Game ont pris place sur le stade de foot.

Des nouvelles structures ont fait leur apparition cette année, comme le « Demolition Ball » qui a rencontré un franc succès. Le principe est en effet très simple, 4 joueurs positionnés sur des totems doivent se servir d'une grosse boule suspendue pour tenter de déséquilibrer leurs adversaires. Les enfants comme les adultes s'y sont beaucoup amusés.



Afin de restaurer les participants, les bénévoles de SMA avaient préparé un énorme couscous. Des hot-dogs étaient également prévus pour ceux qui en avaient envie. Bien évidemment les crêpes étaient également au rendez-vous pour les amateurs de petits plaisirs sucrés. Malheureusement après le repas la pluie s'est invitée à la fête et a contraint les prestataires à replier leur matériel dans l'attente d'un retour du soleil. Cela n'a pas été le cas et la fête a donc pris fin un peu plus tôt que prévu.



Un grand merci à tous ceux qui sont venus participer à cette journée et merci également à tous les bénévoles pour leur implication dans l'organisation de cette journée.



SAINT MESMES ANIMATIONS - NOËL

Parents et enfants se sont déplacés en nombre samedi 7 décembre afin d'assister au spectacle de Noël qui comme les années précédentes avait lieu à La Grange aux Dîmes.

La Mère Noël et les lutins de Saint-Mesmes Animations étaient bien évidemment là pour accueillir tout ce petit monde.

Puis ce fût le tour de Mr Maire (qui pour l'occasion avait revêtu un magnifique pull de Noël) de prononcer quelques mots de bienvenue.



Le spectacle intitulé « La rencontre » et produit par la troupe Art Flex, a bien plu aux enfants qui ont beaucoup participé.

Une fois le spectacle terminé, nous avons eu la visite du Père Noël qui a remis un cadeau et un sachet de friandises à tous les enfants.

Pour faire patienter les enfants qui attendaient d'être appelés pour recevoir leurs cadeaux, un goûter avait été organisé à leur attention ainsi que pour leurs parents.

Les comédiens de la troupe Art Flex leur ont également proposé un atelier maquillage et des structures sur ballons.



Les enfants sont repartis ravis de leur spectacle et contents d'avoir une nouvelle fois été gâtés par le Père Noël. Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré à la réalisation de cette journée.

N.B. : Les enfants n'ayant pu participer au spectacle peuvent récupérer leurs cadeaux en Mairie jusqu'au 31 janvier.



ECOLE – SPECTACLES DE NOËL & INFOS CANTINE

SPECTACLES DE NOËL

Vendredi 6 décembre, les enfants de l'école maternelle de Saint Mesmes ont participé à un spectacle de Noël à la salle des fêtes. Les enfants ont bien participé.

Nous pouvons remercier l'équipe enseignante et les élèves si le père Noël a pu effectué sa tournée cette année, car ce sont eux qui l'ont guéri de sa fatigue et de sa dépression. C'était un très bon spectacle.



Vendredi 13 décembre, ce sont tous les enfants de l'école de Saint Mesmes, accompagnés de la petite section maternelle de Gressy, nous ont fait voyager aux rythmes des chansons et des danses. Merci à l'équipe enseignante pour ce très beau spectacle.



INFORMATIONS SUR LA CANTINE

Ci-dessous une communication de notre prestataire API, concernant un portail permettant aux parents de consulter les menus et les étiquettes des préparations (ingrédients et allergènes) et accéder à l'ensemble des actualités.

Un nouvel espace d'information sur le portail web "C'est Prêt!"



Grâce à notre portail Web "C'est Prêt", vous pouvez facilement **consulter les menus** de votre enfant, prendre connaissance des **ingrédients** et des **allergènes** présents dans les plats et accéder à des **actualités hebdomadaires** sur notre prestation

(Nouveaux produits, fournisseurs, animations...).

Jenote ici le lien de l'établissement de mon enfant:

<https://www.c-est-pret.com/scolaire/accueil/256FE186-AD4F-41BC-B10D-AE295E7E03F1>

(Pour pouvoir me connecter sur le portail web)



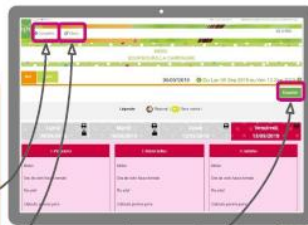
Sur téléphone mobile,

Je peux consulter à tout moment le menu du jour et les actualités hebdomadaires



Sur ordinateur,

Je peux prendre connaissance:
★ des actualités
★ des menus du jour et des semaines à venir
★ des ingrédients et allergènes de chaque plat.



Parcours de citoyenneté

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les Jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Une attestation de recensement leur sera remise.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D) est obligatoire pour les garçons et filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

A la fin de cette journée d'appel, un certificat de participation sera remis aux intéressé(e)s. Ce dernier sera exigé pour toute inscription aux examens et concours de la Fonction Publique.

www.defense.gouv.fr/jdc

Infos Mairie

La Mairie est ouverte au public de 16h à 18h les lundis, mardis, jeudis, vendredis et de 9h30 à 12h le samedi. (fermée le mercredi et les jours fériés)

Les permanences du Maire et des Maires-Adjoints ont lieu les samedis matin de 10h30 à 12h00.

En cas d'urgence, vous pourrez contacter le Maire ou l'un des Maires- Adjoints, aux numéros de téléphone affichés sur la porte de la Mairie.



Messes à Saint-Mesmes

Les messes ont lieu certains samedis à 18 h dans notre église.

Pour les dates, voir le tableau d'affichage devant l'église.



Vous êtes nouveaux arrivants à Saint-Mesmes :

Venez-vous présenter en Mairie et nous communiquer le nom de vos enfants afin que nous puissions effectuer un suivi des futures inscriptions scolaires... et des cadeaux de Noël à distribuer.

N'oubliez pas non plus de vous inscrire sur les listes électorales

Nous vous en remercions par avance.

Numéros d'urgences

Pompier - Incendies, accidents et urgences médicales :	18 ou le 112
SAMU - Urgences médicales en agglomération :	15 ou le 112
Police secours ou gendarmerie :	17 (Commissariat de Police de Villeparisis: 0160213650)
Allo enfance maltraitée :	119 ou le 0800.05.41.41
Samu Social - Secours aux sans-abris :	115 ou le 0800.306.306
Centre antipoison : -,	Paris: 01.40.05.48.48
SOS Médecin 24H/24 :	3624
Violence conjugale :	3919

Dans le cadre de la loi « informatique et libertés » et « droit à l'image », les personnes opposées à la publication de leur nom ou de leur photo dans le journal VIVRE A SAINT-MESMES sont invitées à se faire connaître en Mairie. Sans manifestation de leur part, que ce soit pour elles ou pour leurs enfants, aucune réclamation ne pourra être recevable.